

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 AOUT 2020

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt, le vingt et un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 14/08/2020, se sont réunis en séance ordinaire exceptionnellement salle Sophie Tatischeff sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIÉ Serge, adjoints
Mmes PUYBERTIER Géraldine, SIMON Nathalie, DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD-LOUBOUTIN Maryline, LUNEAU-PIGOIS Michèle, MM. ALLORENT Patrick, DEVAUX Fabrice, BOURY Alexis, METIVIER Arnaud

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PIOCHE Thierry pouvoir à M. DAUGERON François, M. PASQUET Pascal pouvoir à M. LANGLOIS Gaston

Mme Séverine DESCOUT-SAUVAGE est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 17 juillet 2020. Il est adopté à l'unanimité.

II- DESIGNATION D'UN REFERENT POUR L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Suite aux dernières élections, l'Agence Technique Départementale 36 demande de désigner un référent pour représenter la commune à son assemblée générale.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur François DAUGERON soit référent de l'Agence Technique départementale 36.

III- TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION : CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC LES PROPRIETAIRES DE PARCELLES

Dans le cadre des travaux de reconstruction de la station d'épuration et le renouvellement de canalisations publiques d'assainissement en domaine privé, il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec chaque propriétaire des parcelles suivantes :

- Parcelle A261 sur 215ml
- Parcelle C22 sur 50ml
- Parcelle A260 sur 220 ml
- Parcelle B242 sur 290ml
- Parcelle C57 sur 80ml

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de servitudes avec les propriétaires.

IV- DONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Christian PERROT. Ce dernier souhaite faire un don d'un montant de 742.85 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Cette somme correspond au montant des indemnités qu'il a perçu entre le 16 mars 2020 (date du 1^{er} tour des élections) et le 26 juin 2020 (date de l'installation du nouveau Conseil municipal). En effet, en raison de la crise sanitaire, la loi du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 avait notamment prévu que les conseillers municipaux élus au premier tour, entreraient en fonction à une date ultérieure. M. Perrot ne s'étant pas représenté, il avait fait part à Monsieur le Maire qu'il ne souhaitait pas intervenir dans le fonctionnement de la nouvelle équipe élue. Ainsi, il souhaite que ces indemnités soient restituées sous forme de don au CCAS.

Monsieur le Maire fait lecture d'un autre courrier de Monsieur et Madame NINAT qui souhaite faire un don de 30 € au CCAS en remerciement des masques offerts par la commune aux plus de 70 ans.

Monsieur le Maire remercie M. PERROT et M. et Mme NINAT pour leurs actions de solidarité.

V- QUESTIONS DIVERSES

○ **Fonctionnement des commissions**

- **Commission des finances** : diverses réunions. La réunion du 07 septembre, 20 h est reportée au 24 septembre, 20 h
- **Commission du personnel** : réunions, décisions sur les mouvements de personnel (départ en retraite, mutations...)
- **Commission santé, accompagnement, action sociale** : diverses réunions
- **Commission tourisme, communication, culture** : diverses réunions, rédaction du tambour de ville...
- **Commission des travaux** : réunions, études des devis, débats d'orientation
- **Commission associations, éducation** : liée aux subventions, écoles et périscolaire. Changement d'intitulé : commission école, périscolaire
- **Commission économie** : réunions, dont une programmée le 28 septembre 2020 à 20 h
- **Commission environnement, cadre de vie** : diverses réunions. Une réunion est programmée le 10 septembre 2020 à 20 h
- **Commission matériel, maintenance, entretien** : entretien du matériel à jour, voir pour suivi matériel roulant et faire un inventaire du matériel.

VI- INFORMATIONS DIVERSES

○ **Arrêté municipal salubrité, sûreté et sauvegarde de l'environnement**

Monsieur le Maire informe qu'il va prendre un arrêté municipal portant réglementation de la salubrité, de la sûreté et de la sauvegarde de l'environnement afin de conserver un bon état de propreté et de salubrité du domaine public communal, d'empêcher la divagation des chiens et de remédier aux déjections canines.

○ **Compte rendu de la commission santé : Thierry Pioche**

Mme Nathalie Simon fait lecture du compte rendu de la commission santé suite aux différentes réunions à la maison médicale.

○ **Construction maisons OPHAC**

Le Conseil municipal prend acte que le lieu de vie sera uniquement réservé aux résidents de ces habitations.

○ **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

La commune renonce à son droit de préemption sur les parcelles :

- AC 204
- AC 40, AC 125, AC 126, AC 127
- AB 290, AB 644
- AB 554, AB 556

○ **Remerciements**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des remerciements de la part de l'ASGV et de l'amicale des sapeurs-pompiers pour la subvention communale.

○ **Demande de subventions**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention à la Ligue des droits de l'Homme.

Agenda :

- 10/09/2020-20h : commission environnement cadre de vie
- 12/09/2020-14h30 : visite des hameaux et du Château pour les membres du Conseil municipal
- 14/09/2020-20h : réunion des professionnels de santé à la salle Sophie Tatischeff
- 18/09/2020-20h : Conseil municipal
- 26/09/2020-à partir de 17 h : festival d'Acteurs en Berry au gymnase
- 03 et 04/10/2020 : festival d'hiver du cirque Bidon au gymnase

Fin de séance : 22h30

Le Maire,
F. DAUGERON

